

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 01 février 2023

Travel Technology Interactive : Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TP ICAP (Europe) SA

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TP ICAP (Europe) SA

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (« TTI ») annonce confier à TP ICAP (Europe) SA (« TP ICAP ») à compter du 2 Février 2023, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Le présent contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions du cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014, du règlement délégué (UE) n°. 2017/567 du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil, les articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment les articles 221-3 et 241-4, et la décision de l'AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant la mise en œuvre des contrats de liquidité sur titres de capital en tant que pratique de marché admise.

Ce contrat a pour objet d'assurer la liquidité des actions Travel Technology Interactive, cotées sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR0010383877 - mnémonique : ALTTI).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 25 000 €
- 0 titres ALTTI

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions prévues à l'article 5 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 et dans les situations suivantes :



- à l'issue de la première année, à tout moment par TTI, moyennant un préavis de trois (3) mois.
- à la fin de la première année, à tout moment par TP ICAP, moyennant un préavis de trois (3) mois,
- de plein droit lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre sur la suite à donner au contrat.

A propos du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (TTI)

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur et opérateur de solutions logicielles dans le Cloud, à destination du secteur du transport. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE commercialise principalement Zenith®, sa nouvelle solution technologique de gestion d'inventaire et de réservation à destination des compagnies aériennes régionales, ainsi que Nexlog®, sa solution technologique à destination des compagnies cargo. Depuis août 2006, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de la reconnaissance mondiale de l'organisme de régulation IATA en tant que « Partenaire Stratégique ». TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de clients basés aujourd'hui en Europe, aux Amériques, en Asie/Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient. La société est cotée sur EUROMEXT Growth Paris depuis le 18 avril 2011.

Contact :

Grégoire ECHALIER
Président Directeur Général
+33 1 71 18 15 15
comfi@ttinteractive.com

Code Mnémonique : ALTTI - Code ISIN : FR0010383877

Retrouvez notre communication financière sur www.ttinteractive.com rubrique « Investisseurs »

